

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 121 (1995)
Heft: 14

Artikel: Le paysage et l'agglomération lyonnaise
Autor: Berger, Gisèle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le paysage et l'agglomération lyonnaise

Par Gisèle Berger
architecte EPFL-SIA,
spécialisée
en rédaction
et synthèse
Bureau Feddersen
& Klostermann
Urbanisme
Architecture
Paysage
Neumarkt 6
8001 Zurich

Thème porteur, le paysage amène de nouveaux acteurs sur la scène de l'aménagement: hier encore occupés seulement de l'art des jardins, les architectes-paysagistes prennent une part croissante dans la gestion territoriale. Ils avaient pourtant été précédés par plusieurs aménageurs, qui avaient relevé le défi de renouveler leurs approches, leurs méthodes et leurs supports de communication. Ainsi, il y a des années que Pierre Federsen développe une approche novatrice des questions de gestion territoriale, en privilégiant une analyse sensible des réalités et des projets d'aménagement de l'espace.

Dans une agglomération de la dimension de Lyon qui comprend 1,2 millions d'habitants, le paysage est en sursis. En voie de morcellement et de disparition, grignoté de tous côtés, son expression devient chaotique. Relier en réseau ses éléments épars, au-delà des limites communales, retisser une trame de verdure dans les régions menacées, renforcer ou recréer des espaces verts capables d'accueillir habitants et entreprises, donner valeur économique au paysage: voilà le défi!

Lyon et sa croissance

L'agglomération lyonnaise, qui s'affirme résolument ville européenne, s'est développée au confluent du Rhône et de la Saône. Bordée de collines à l'ouest, elle s'étend naturellement sur une plaine vers l'est. Celle-ci accueille une ligne de TGV, des autoroutes et l'aéroport de Satolas. Située au centre d'un noeud de transports important, elle est reliée à Paris, Marseille, Grenoble, Turin et Genève. Lyon dispose donc d'indéniables atouts pour tenir un rôle international.

Pourtant, l'avenir ne dépendra pas seulement de la performance des axes de transports et des échanges, mais bien de la quali-

té de l'environnement. Il est indispensable que les structures rurales divisées par l'extension de Lyon retrouvent un nouvel épanouissement. Ces éléments de verdure épars, réunis dans un système dynamique de reverdissement, seront à la base d'une nouvelle qualité de vie dans l'agglomération lyonnaise. Que les autorités concernées veillent à la protection, à l'entretien du paysage et la ville de Lyon aura le meilleur des avenir.

Le paysage et la ville

Avec son *schéma directeur*, la ville de Lyon s'est donné les moyens de ses ambitions: s'élever au rang de ville internationale, en particulier grâce à la qualité de son environnement. La Plaine de l'est lyonnais est un cas d'école, car nombreuses sont les agglomérations en pleine expansion qui se voient dans l'obligation d'intégrer une identité rurale en perdition. Le paysage, par sa soudaine rareté, prend une importance nouvelle.

Un atout inattendu pour la Plaine de l'est lyonnais

Les principaux potentiels de développement de la ville de Lyon pour ces prochaines décennies, sont regroupés dans la Plaine de l'est lyonnais. Celle-ci est constituée de diverses agglomérations à caractère rural et de petites industries jetées au hasard dans un paysage en voie de morcellement. Le peu de soin apporté à la construction, aux traitements des grandes infrastructures, à l'environnement dans cette plaine, donne au visiteur l'impression d'une banalité consternante.

Mais si le noeud de circulations de première importance divise le territoire, il est en même temps la chance de la Plaine de l'est lyonnais. Propice aux échanges, il renforce cette région dans son rôle d'accueil international. Désormais, soigner son environnement doit être sa principale pré-

occupation. Ses espaces libres et son paysage, gérés de manière globale et concertée par les diverses communes concernées, deviendront sa carte de visite et un atout économique.

Inverser les rôles

Le bureau *Feddersen & Klostermann*, urbanisme-architecture-paysage, de Zurich, a reçu divers mandats dans la Plaine de l'est lyonnais. Pour mettre en pratique les options du schéma directeur, un choix s'imposait. Le bureau précité a décidé de s'intéresser essentiellement au paysage. Le paysage en tant qu'entité, élément fort comprenant tout ce que l'on nomme communément espace négatif, interstitiel ou de reste, espace non construit ou résiduel. Le paysage au centre de la réflexion menée sur cette région.

Le paysage: une chance

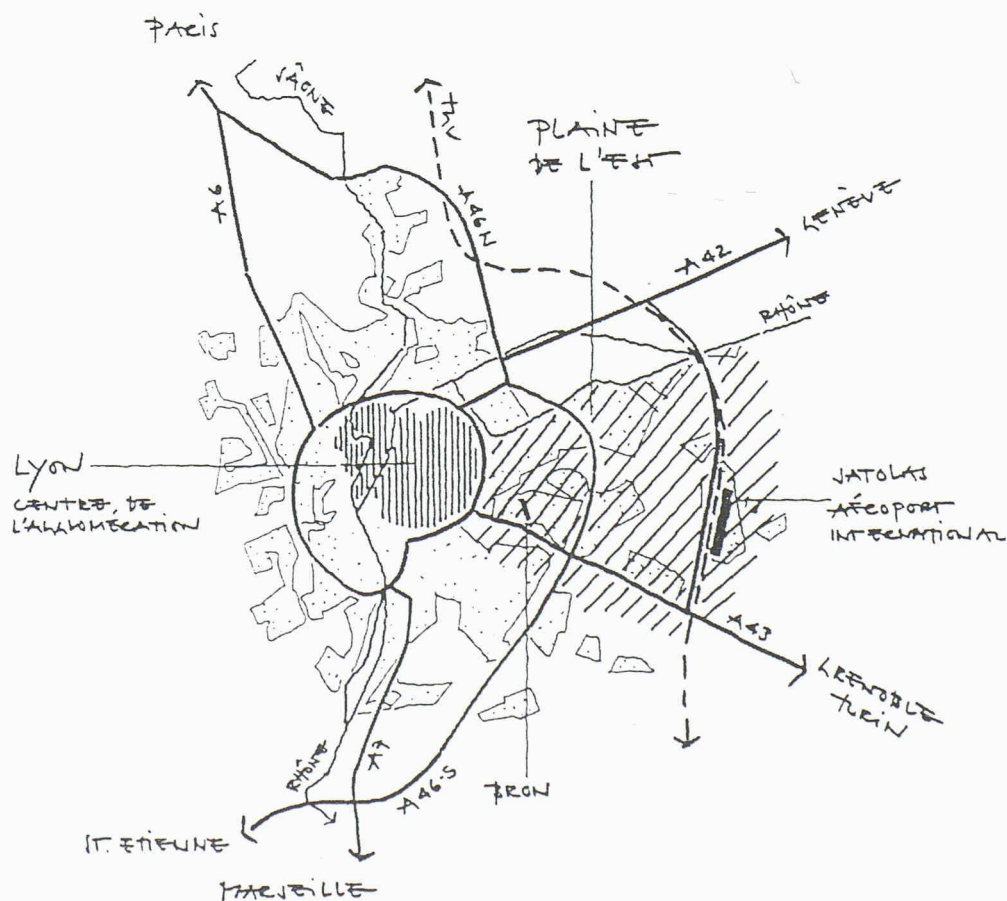
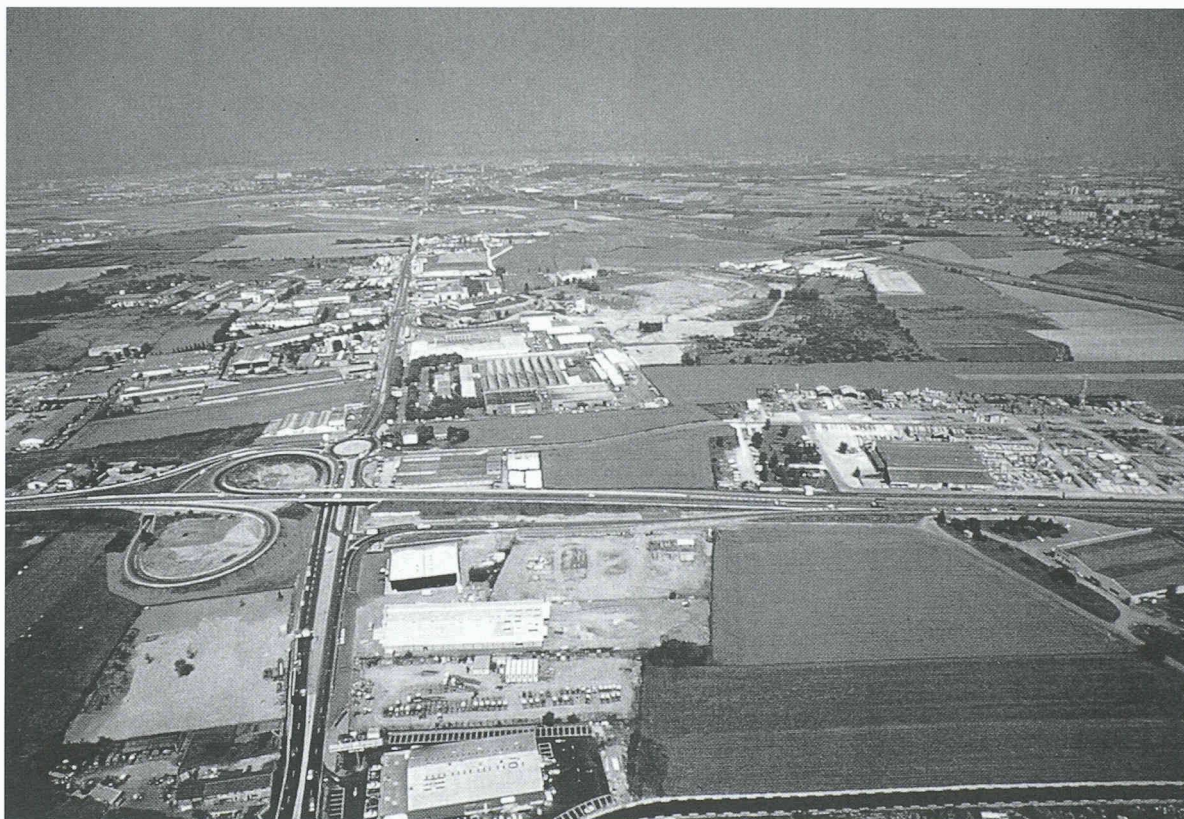
Le paysage, réserve d'espace et de liberté d'action dans le futur. Le paysage en tant que plus-value économique et comme élément d'équilibre destiné à contenir le développement de la ville et à résister à une extension anarchique du domaine bâti - sans pour autant en arriver à interdire la construction.

Le paysage est un donc atout, encore s'agit-il de le mettre en valeur! Du domaine bâti, l'attention est portée sur les espaces situés entre les maisons, entre les villages. Les relier en réseaux leur confère une valeur d'ensemble. De modestes chemins peuvent s'étendre sur toute une région et créer une trame verte d'importance vitale. Pour que le paysage échappe au démembrement, et qu'il puisse s'épanouir, retrouver sa vigueur, il est essentiel d'affirmer sa continuité grâce à ces réseaux de verdure.

Créer le paysage

Pour créer des réseaux de verdure, il est non seulement neces-

Le paysage de la Plaine de l'est lyonnais est d'une consternante banalité et pourtant c'est là que se joue l'avenir d'une métropole: Lyon



Lyon et la Plaine de l'est

saire d'entretenir la végétation existante, mais aussi de concevoir de nouvelles zones vertes.

La création d'un paysage, la production d'espaces verts libres doivent être pensées comme faisant partie intégrante des investissements privés, à condition qu'elles offrent en retour une plus-value pour l'économie. La ville de Lyon se donne les moyens de créer des paysages qui savent affirmer leur présence et retenir l'œil, dans l'espoir de voir de nouveaux habitants et des entreprises de haut de gamme avoir envie de s'y installer.

La construction active du paysage est-elle une vision de l'esprit ou trouve-t-elle quelques applications pratiques?

Un chantier au service du paysage

Sauvegarder, construire, continuer ou modeler un paysage nécessite d'importantes ressources et des matières premières. Ici, les matériaux de construction ont pour nom plantes, humus, bois, gravier... Pour produire ces matières premières, la mise en place d'un chantier au service du paysage est indispensable.

Ce chantier comporte des pépinières d'arbres, pour planter des allées ou pour arboriser un secteur. Le compostage produit l'humus indispensable aux plantations. Le limon extrait du Rhône permet de fonder des plans d'eau. L'exploitation d'une gravière rend possible les travaux d'ingénierie.

Les éléments de ce chantier du paysage doivent provenir des matières premières locales. Les faire venir d'ailleurs serait une charge inutile tant du point de vue économique qu'écologique.

L'eau et le paysage

Le paysage compose avec la végétation, les constructions, mais aussi avec l'eau. Un système de plans d'eau, mis en place en 1976 dans la Plaine de l'est

lyonnais, a permis de réaliser des paysages qui ne laissent guère indifférent. Ces plans d'eau et leur arborisation ont créé des biotopes de grande valeur et des lieux de détente privilégiés pour les habitants de la région.

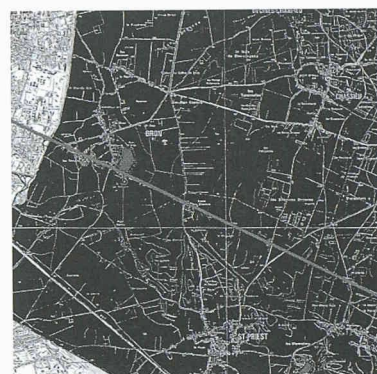
L'eau en sous-sol influence aussi le paysage. La fragilité de la nappe phréatique qui s'étend, à des profondeurs différentes, sous toute la Plaine de l'est lyonnais appelle des règles de gestion contraignantes: il faut éviter la pollution et contenir l'expansion des constructions. Mais en élevant son niveau par endroits, l'éclosion de la végétation en sera favorisée.

Certains paysages de la Plaine de l'est lyonnais sont marqués par des ruisseaux pétrifiés encore visibles dans le sol, dus au retrait du glacier du Rhône. Ils sont les témoignages uniques d'une époque lointaine et pourraient devenir dans le paysage un musée du sol.

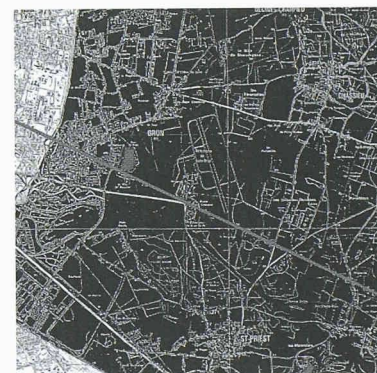
Relier les paysages

La *Mission écologie urbaine* (Département développement urbain - Grand Lyon) soutient dans la Plaine de l'est lyonnais la mise en oeuvre d'une charpente paysagère qui devrait relier entre eux les espaces verts. Mais cette intention n'empêche guère une double coulée de verdure de résister difficilement à la pression de la construction et de voir son statut devenir précaire. Si buttes et collines présentent encore les caractéristiques de zones vertes, l'extension de la ville qui a déjà amorcé le morcellement du paysage, les menace de plus en plus fortement.

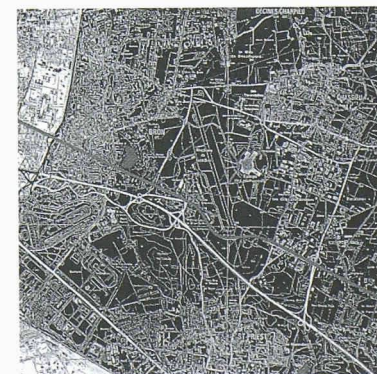
Un cordon arborisé d'une longueur d'env. 4 km, avec des plans d'eau et des amorces de forêt est en projet. Il forme au niveau régional un réseau de larges mailles comprenant, au nord et au sud, les collines encore vertes de la Plaine de l'est lyonnais et crée de véritables



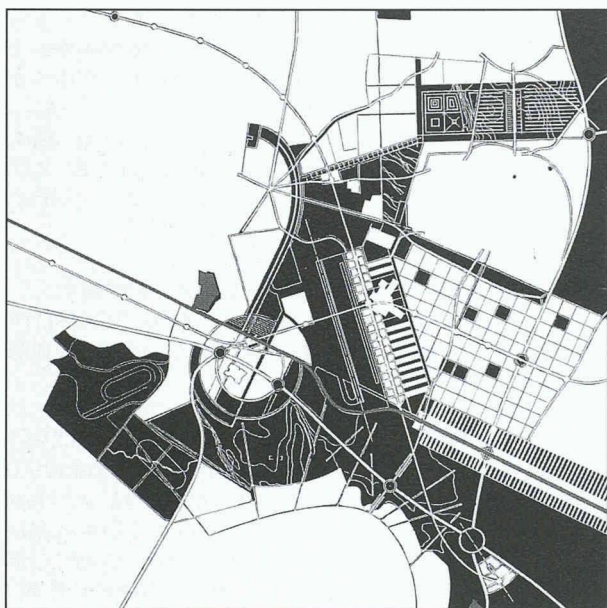
1944, Lyon dans ses murs



1961, Lyon déborde de ses murs



1985, Lyon dans la Plaine

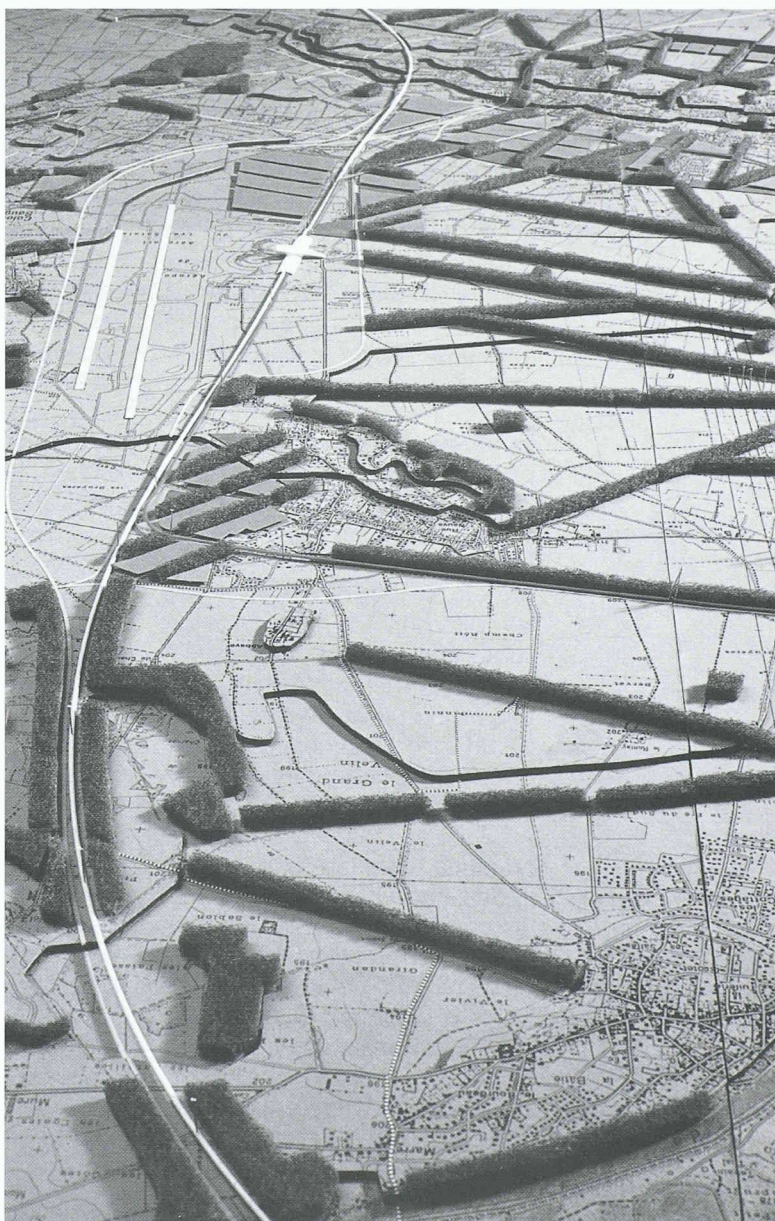


Concept global

Dès 1961, la ville déborde de ses murs et absorbe les surfaces agricoles en détruisant l'écosystème de cette région. La mise en valeur en réseau à grande échelle des surfaces vertes restantes et non-bâties est le défi de la Plaine de l'est lyonnais.

Par la mise en place d'une trame verte sur toute la région, le paysage doit retrouver l'importance, la cohérence et la vigueur qui lui permettent de s'affirmer face au bâti. Il est aussi au quotidien le lieu privilégié de détente et des loisirs, un espace vital pour la faune et la flore et une réserve de terrains qui assurent une liberté d'action dans le futur.

(Concept de structuration paysagère du territoire des six communes regroupées autour de l'aéroport de Satolas, 1991)



aires de loisirs et des zones de détente.

Sur le plan local, cette longue coulée de verdure cherche à s'inscrire dans la continuité de tous les îlots de végétation existants ou d'espaces encore libres. Relier les grandes surfaces de verdure entre elles, mais aussi garantir la valeur paysagère des divers quartiers d'une ville permettra de sauver le paysage du morcellement.

La valeur économique du paysage

Plus à l'est, six communes ont constitué le *Syndicat mixte de l'est lyonnais* (env. 107 km²). Ce site est précisément traversé par les voies du TGV, l'autoroute de contournement et il accueille l'aéroport international Lyon-Satolas. Ces communes ont décidé de réfléchir ensemble à l'avenir d'une région prometteuse. Le noeud des axes de transports sera source d'une activité économique importante. Mais c'est la qualité de l'environnement et du paysage qui décidera futurs habitants, touristes ou entreprises haut de gamme à s'installer dans la région. Le paysage a donc une valeur économique indéniable.

Les zones de verdure existantes ou à aménager seront délimitées en priorité. Les réseaux de champs, d'allées d'arbres, de haies et les plans d'eau doivent être mis en place avant toutes constructions. La dimension récréative et de loisirs, la réflexion écologique et l'aspect esthétique

ne peuvent être passés sous silence. On ne peut faire fi du paysage sans risquer de perdre tous les atouts économiques qu'offre cette région.

Toutefois, les autorités émettent des réserves envers les espaces verts libres ne faisant l'objet d'aucune surveillance. Elles craignent que ceux-ci deviennent des lieux sales, mal entretenus, saccagés et s'inquiètent d'un développement de la criminalité par le biais des espaces verts.

Le reverdissement de la Plaine de l'est lyonnais et l'espace du Syndicat mixte de l'est lyonnais sont des propositions et des concepts globaux indispensables au développement cohérent de tous les espaces libres paysagés. Mais ils n'ont pas encore reçu de prolongements légaux.

Le paysage et la loi

Genas (env. 24 km²) est une commune voisine de Lyon. Son *Plan d'occupation des sols* est une conception directrice qui comprend la gestion des sites et des espaces extérieurs, du domaine bâti, de la circulation, et la stratégie de l'ensemble. L'instrument juridique qui en résulte gère les plans de zonage et de voirie, et comprend un règlement illustré de schémas d'intervention.

La vision à long terme, élément caractéristique de la protection du paysage, est la pierre d'angle de ce plan d'occupation des sols (P.O.S.). Porté par l'engagement du maire, une fois ses implications avec les privés esquissées,

ce plan démontre que sa juste place peut être redonnée au paysage en dépit de toutes les contraintes juridiques. Il est un instrument concret du développement économique et politique d'une commune ou d'une région.

Stratégie de réalisation

Le paysage, pour s'imposer, nécessite plusieurs étapes préalables. La mise en place d'une structure qui permette décision et coordination, un équilibre financier et la prise en compte de la valeur économique du développement urbain. Mais aussi la création d'un instrument juridique qui ne soit pas trop abstrait.

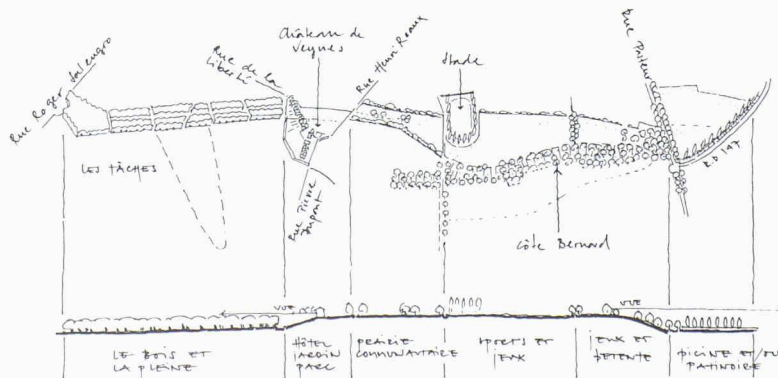
L'innovation dans ce dossier s'est portée sur les techniques de représentation, de communication et d'illustration du règlement du P.O.S. Aux articles de règlement a succédé un document où photographies, croquis et schémas d'intervention occupent une large part.

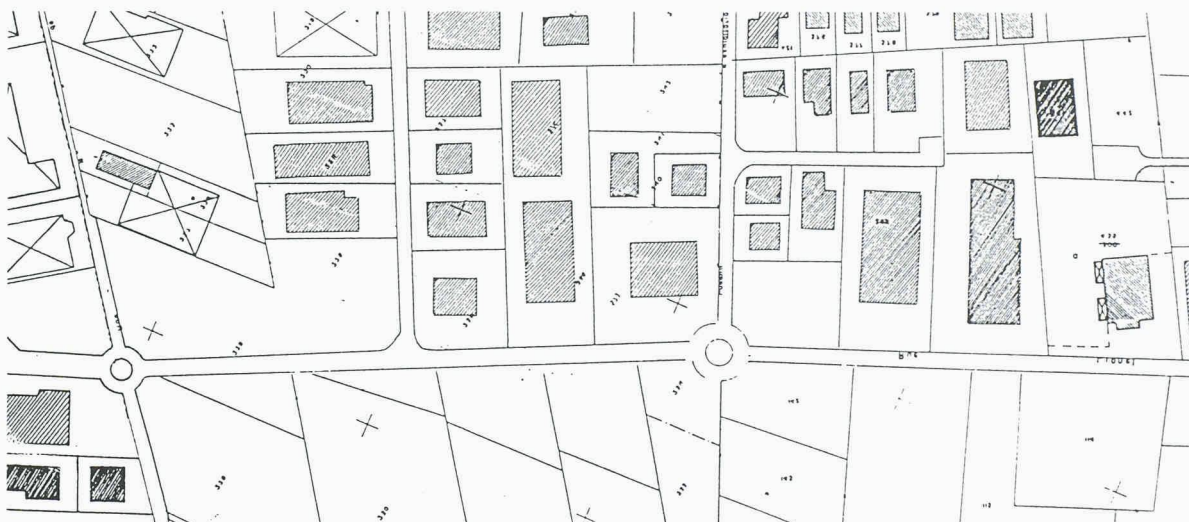
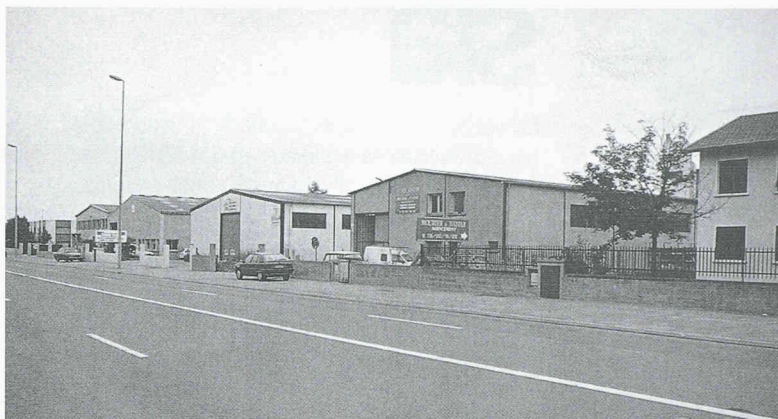
A Genas, le développement et la protection du paysage trouvent ainsi leur prolongement jusque dans la loi. Cette commune se plaît, dans un «tous ménages», à rappeler les premiers travaux de préverdissement, la création d'une dorsale verte, le dégagement de points de vue, et la mise en place d'une ceinture verte.

La nécessité d'un chantier du paysage n'est pas une utopie pour cette commune qui tient à réussir le reverdissement de son territoire et son rôle d'accueil. Genas a compris l'atout économique qu'elle pouvait tirer de son paysage.

Car le paysage n'est pas seulement un lieu d'inspiration bucolique. Il est un facteur de qualité de vie dont on ne peut se passer. Les régions urbaines, par leur insouciance, leur désorganisation et leurs intérêts financiers à court terme, l'oublie malheureusement trop souvent.

L'abandon d'un tracé routier, dans la commune de Genas, a permis la réalisation d'une «Dorsale Verte» accueillant à la fois des activités de loisirs, des équipements publics et laissant la place à un moyen de transport public futur. Toutes les ressources juridiques à disposition dans le «Plan d'Occupation des Sols» ont dû être mises en œuvre pour parvenir à la concrétisation de ce couloir de verdure.





Restructurer le paysage implique non seulement des interventions à grande échelle mais aussi au niveau des villes, des villages et des quartiers. Il est indispensable de s'intéresser aux secteurs industriels et artisanaux chaotiques. Par exemple, une suite d'écrans formés par des peupliers argentés définira la trame des ces quartiers et rassemblera en quelques points forts les surfaces vertes exigées par les «Plans d'Occupation des Sols».

